

Renouvellement des instances de l'AMF Paris

En novembre 2014, lors du 97ème Congrès, les adhérents de l'AMF seront appelés à élire le Président de l'Association, son Bureau et son Comité directeur. Les modalités du vote sont fixées par le règlement électoral, dont le respect est assuré par la commission électorale désignée par le Bureau.

Retrouvez l'ensemble des éléments du dossier électoral en [Cliquant ici >>>](#) (accès réservé)